

2010 l'année de la certification pour la sett ?

Optimiser la qualité

Pour rappel, nous devons pouvoir :

- attester auprès des clients que tes **EPI ont été vérifiés annuellement par l'une des agences SETT**
 - être en possession d'un **fichier compétences à jour** (CV + attestations+ habilitations...)
 - **mettre à ta disposition un préventeur sécurité** qui peut répondre à tes interrogations en terme de sécurité, et t'informer sur les risques liés aux différents métiers des travaux d'accès difficiles.
- Afin de nous aider dans cette démarche, rapproche toi de notre site internet: sett.fr et transmets nous le portefeuille de compétences, ainsi qu'un CV à jour. **Mais surtout viens nous voir !**

Mieux se connaître, se rencontrer

Il est important que nous puissions nous rencontrer au moins une fois par an au sein d'une de nos agences :

-se rencontrer c'est échanger sur les besoins liés à notre profession.

-Dans chaque agence de la SETT, l'un de nous s'est formé auprès de Pezl pour être contrôleur EPI. Nous tiendrons ton carnet d'EPI à jour et tu pourras ainsi justifier que tout ton matériel est OK.

Cette toute petite contrainte de rencontre annuelle nous permettra de mieux nous connaître, de vérifier tes EPI, de planifier tes actions de formation, et ce sera aussi l'occasion de te remettre ton cadeau de fin d'année!

Organisation des élections des représentants du personnel - Information

En application des textes législatifs et réglementaires en vigueur, notre entreprise étant assujettie à l'obligation d'élire les représentants du personnel, nous vous informons de l'organisation prochaines des élections des délégués du personnel et membres du comité d'entreprise (délégation unique).

Nous invitons, parallèlement, les organisations syndicales représentatives à prendre contact avec la Direction afin d'élaborer et de signer un protocole d'accord préélectoral sur l'organisation de ces élections.

La date envisagée pour le 1er tour de scrutin a été fixée au 12 avril 2010

Si à la date du 6 avril 2010 aucune organisation syndicale ne s'est manifestée, nous fixerons, conformément à la loi, les modalités d'organisation et de déroulement des opérations électorales.

La date envisagée, si nécessaire, pour le 2e tour du scrutin a été fixée au 26 avril 2010.

Fait à Bouvières, le 1er mars 2010

Pour être éligible :

Il faut justifier de 1014 heures sur les 18 derniers mois et être en mission à la date d'établissement des listes (1er mars 2010). Toutes les heures effectuées dans nos trois agences sont prises en compte dans le cadre de notre Union Economique et Sociale.

Pour être électeur :

Il faut justifier de 507 heures sur les douze mois précédents et être en mission à la date d'établissement des listes (1er mars 2010). Toutes les heures effectuées dans nos trois agences sont prises en compte dans le cadre de notre Union Economique et Sociale. Les listes sont à votre disposition dans nos bureaux.

Le 1er tour de scrutin dont la date envisagée est le 12 avril 2010 est réservé aux organisations syndicales. Nous les avons invitées par courrier AR le 1er mars.

Dans le cas où personne ne se manifesterait, nous organiserions un 2d tour où chacun pourra se présenter, en liste ou individuellement. Il suffit de répondre aux conditions d'éligibilité.